

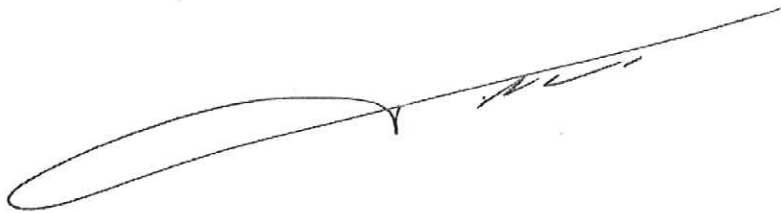
**ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS
D'ACQUISITION**

Je soussigné Monsieur Christophe Paties, Responsable du Programme « la résidence Trianon », représentant la société SPI Développement, société au capital de 1 000 000 frs, RCS N° 97 B 502 203, dont le siège se situe 1 rue El Alamein, Orphelinat, BP 1630, 98 845 Nouméa cedex, certifie et atteste, à tous les Réservataires du programme nommé ci-dessus que :

Dans la mesure où le prix mentionné dans le contrat préliminaire est un prix « Acte en mains », celui-ci englobe :
Tous les frais, droits et honoraires accessoires aux actes authentiques de vente, ainsi que les frais de procuration dans la limite de 150€, des frais de dossier bancaire dans la limite de 500€ TT.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Nouméa, le 19 Avril 2013
Christophe PATIES



ATTESTATION DE GARANTIE DE LOYER
Conditions de vente spécifiques au programme
Résidence Trianon

Je soussigné Monsieur Christophe Paties, Responsable du Programme « la résidence Trianon », représentant la société SPI Développement, société au capital de 1 000 000 frs, RCS N° 97 B 502 203, dont le siège se situe 1 rue El Alamein, Orphelinat, BP 1630, 98 845 Nouméa cedex, certifie et atteste, à tous les Réservataires du programme nommé ci-dessus que :

Au titre de la CARENCE locative : nous nous engageons à verser au réservataire devenu acquéreur, un revenu mensuel foncier de substitution égal au loyer mensuel brut prévu sur la grille de prix de l'agence DATA immobilier ci-annexée, déductions faites de tous les frais liés à la gestion du bien, tels que les honoraires de gestion et les charges de copropriété, conformément aux usages.

Ce versement prendra effet à compter du lendemain de la date de signature du procès-verbal de livraison, et cessera à la date de la prise d'effet du bail signé par le premier locataire mis en place, avec un maximum de 6 mois.

Cet engagement est soumis à la condition expresse et déterminante que l'acquéreur confie à DATA immobilier, le moment venu, le mandat de gérer son bien.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Nouméa, le 19 Avril 2013

Nauvin Christophe PA 518-5

